Agence du revenu du Canada | Canada Revenue Agency

Plan d'action du développement durable 2007-2010

Du 1er avril 2007 au 31 mars 2010

RC4369(F)

Canada

Si vous avez des questions ou des commentaires sur le présent document ou sur le développement durable à l'Agence du revenu du Canada, veuillez communiquer avec nous à l'adresse suivante :

Division du développement durable
Agence du revenu du Canada
555, avenue Mackenzie
Ottawa (Ontario) K1A 0L5
Téléphone : 613-941-3121
Télécopieur : 613-957-7613
SD.DD@cra-arc.gc.ca

This document is also available in English.

© Ministre du Revenu national 2006

Table des matières

Introduction **4**

Responsabilisation et établissement de rapports **4**

Plan d'action du développement durable 2007-2010 ..... **6**

But 1 : Réduire les effets de nos opérations sur le sol, l'air et l'eau 6

But 2 : Intégrer le développement durable dans nos programmes fiscaux et de prestations 14

But 3 : Faire en sorte que tous les employés appliquent les principes du développement durable dans leur travail 19

But 4 : Utiliser des systèmes modernes afin d'appuyer et de maintenir le développement durable 22

Annexe 1 : Modèle logique pour le Plan d'action du développement durable 2007-2010 ..... **24**

Annexe 2 : Définitions des termes et acronymes **25**

Introduction

Le présent document, le Plan d'action du développement durable 2007-2010 de l'Agence du revenu du Canada (ARC), donne un aperçu des principales activités que l'ARC s'est engagée à entreprendre en vue d'appuyer sa Stratégie de développement durable. Ce plan d'action vise à réduire les incidences de nos opérations et de notre prestation de services sur l'environnement, et à mettre à profit le développement durable pour rehausser nos objectifs opérationnels, faire une utilisation rationnelle des ressources et démontrer la façon dont l'ARC contribue au bien-être économique et social des Canadiens, des entreprises et de ses clients et partenaires.

Le plan d'action comprend quatre buts centrés sur nos opérations internes, la prestation de services au public, nos employés et à l'usage des systèmes de gestion modernes. Ces buts sont appuyés par 16 cibles qui représentent les zones les plus touchées par le développement durable à l'ARC. Les cibles sont appuyées par 65 activités. Chacune de ces activités a un plan de travail détaillé, et elles sont toutes examinées chaque année et mises à jour, au besoin.

Quelques-unes des activités présentées dans le plan visent la poursuite des travaux des plans précédents (p. ex. réduire la quantité de déchets acheminés vers les sites d'enfouissement), alors que d'autres introduisent de nouveaux domaines à explorer (p. ex. fiche de rendement du DD). Pour obtenir plus de renseignements sur la chaîne logique des façons dont nos activités nous permettront de réaliser nos objectifs à long terme, veuillez consulter l'Annexe 1.

D'ici 2010, nous serons parvenus à gérer les incidences environnementales de nos opérations de façon systématique. Nous aurons utilisé les ressources de façon plus efficiente. Nous aurons rationalisé les principes et les pratiques de développement durable, d'innovation et de technologie de l'information (TI) afin d'accroître l'efficience et d'améliorer les services fiscaux et de prestations offerts au public. Nous aurons un leadership soutenu des employés et des membres de la direction et continuerons d'informer et de motiver des employés compétents dans l'application du développement durable dans le cadre de leur emploi. Enfin, nous aurons renforcé et amélioré notre cadre et nos systèmes d'établissement de rapports en ce qui concerne le développement durable et nous aurons élaboré une fiche de rendement du développement durable au moyen d'indicateurs économiques, sociaux et environnementaux qui couvrent tous les secteurs d'activité de l'ARC.

Responsabilisation et établissement de rapports

Le développement durable est la responsabilité de chacun. La réussite de la mise en œuvre de ce plan d'action national nécessitera l'engagement et la participation de tous les gestionnaires et employés de l'ARC. Le Conseil de direction assurera le suivi de la mise en œuvre de la stratégie, et nous aurons besoin de l'orientation de nos cadres supérieurs, de la direction de nos cadres moyens, ainsi que de l'engagement et de la participation de nos employés.

Afin de mettre en œuvre le plan, nous avons désigné des Bureaux de première responsabilité (BPR), des Bureaux de responsabilité complémentaire (BRC) et des partenaires. Les BPR sont tenus de diriger la mise en œuvre de l'activité et sont entièrement responsables de la mener à bien. Les BRC et les partenaires leur offrent un soutien à cet égard.

Il incombe aux principaux groupes suivants de donner des conseils, de mettre en œuvre et d'établir des rapports sur les activités présentées dans le plan :

- **Comité directeur du DD et champions du DD :** Le rôle du Comité directeur du DD est de guider les travaux de la Division du développement durable, de faire rapport au Comité de gestion de l'Agence au sujet de la Stratégie de DD et d'influencer les cadres supérieurs afin de faire en sorte que les activités internes et la prestation de services de l'Agence soient plus efficaces, durables et respectueuses de l'environnement. Le Comité directeur du DD est constitué de deux sous-commissaires, champions du DD, de l'administrateur supérieur des affaires financières et sous-commissaire de la Direction générale des finances et de l'administration, du directeur général de la Direction de la gestion stratégique et du soutien aux programmes et du personnel de la Division du DD. L'un des deux champions du DD doit donner des conseils sur les activités internes et l'autre, sur la prestation des services externes. À titre de porte-parole du DD dans toute l'ARC, les champions sont chargés de transmettre les valeurs en matière de DD aux employés, au grand public et à nos partenaires. Par leur leadership et leurs conseils, ils contribueront à veiller à ce que le DD fasse partie intégrante de notre culture organisationnelle et de nos décisions opérationnelles.

- **Division du développement durable (DD)** : Il s'agit d'un groupe d'employés spécialisés de la Direction de la gestion stratégique et du soutien aux programmes (DGSSP) de la Direction générale des finances et de l'administration à l'Administration centrale (AC). La Division est

responsable de mener des consultations et de mettre à jour la Stratégie de développement durable de l'ARC, au moins tous les trois ans, et de la mise à jour et de la mise en œuvre annuelles du Plan d'action national du développement durable. La Division regroupe également les données sur le rendement en matière de développement durable de l'ensemble de l'ARC en vue d'établir des rapports trimestriels et annuels à l'intention des employés, des membres du Comité de gestion de l'Agence, du Conseil de direction et du Parlement. Elle répond aux demandes de renseignements aux fins de la vérification interne et aux demandes du commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD). Elle dirige également les communications, l'apprentissage et les activités de développement durable, elle fournit une expertise et des conseils pour répondre aux demandes des employés et offre un leadership et un soutien technique au Réseau du DD.

- **Réseau du développement durable (DD)** : Chaque direction générale et région de l'ARC prépare un plan d'action du développement durable qui appuie directement le plan national. En vue de la mise en œuvre de ces plans, chaque direction générale et région a nommé un représentant et un coordonnateur du DD. Ces deux postes sont essentiels pour communiquer avec les employés et comprendre les défis et les possibilités uniques en matière de DD qui se présentent aux directions générales et aux régions. Les représentants du DD sont sélectionnés parmi les membres de la direction et sont responsables de la coordination de la planification, de l'établissement de rapports et de l'approbation des plans de développement durable dans leur secteur de responsabilité. Le coordonnateur du DD appuie le représentant du DD en coordonnant la mise en œuvre des activités du plan d'action des directions générales et des régions. La plupart des directions générales et des régions ont des comités de développement durable et, dans certains cas, des sous-comités qui les aident à accomplir leur travail.

- **Comité national du Système de gestion de l'environnement (SGE)** : Le mandat de ce comité est de favoriser la planification, l'approbation et la mise en œuvre d'activités qui réduisent au minimum les incidences de nos opérations sur l'environnement (but 1). Le comité est composé de représentants de chaque direction de la Direction générale des finances et de l'administration (DGFA) à l'Administration centrale, de chaque région et des directions générales sélectionnées à l'Administration centrale. Le comité et ses sous-comités sont sous la direction du coordonnateur national du SGE de la Division du DD.

- **Directions générales** : Les directions générales jouent un rôle essentiel dans l'intégration du développement durable dans les décisions opérationnelles de l'ARC. En intégrant le développement durable à leurs secteurs de responsabilité fonctionnels, les directions générales peuvent avoir une incidence sur le changement au niveau organisationnel. Tous les sous-commissaires ont signé ce plan et doivent respecter les engagements qui s'y trouvent. Ils sont également responsables de l'élaboration d'un plan annuel de la direction générale qui appuie le plan national. Sous la direction de leur coordonnateur du DD, les directions générales sont responsables de favoriser la sensibilisation de leurs employés au développement durable et de mettre en œuvre, d'évaluer et de rendre compte de leurs engagements en matière de développement durable dans un rapport trimestriel présenté à la Division du DD.

- **Régions** : Nos régions regroupent la majorité du groupe des employés de l'ARC et offrent les programmes de l'ARC directement aux Canadiens. Tous les sous-commissaires régionaux ont signé ce plan et doivent respecter les engagements qu'il contient. Ils sont responsables de l'élaboration d'un plan régional annuel qui appuie le plan national. Sous la direction de leur coordonnateur du DD, les bureaux régionaux définissent les rôles particuliers en vue de favoriser la sensibilisation des employés locaux, et de mettre en œuvre, d'évaluer et de rendre compte de leurs engagements en matière de développement durable dans un rapport trimestriel présenté à la Division du DD.

- **Partenariats** : La Division du DD et le Réseau du DD assurent la liaison avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux par l'entremise de divers groupes de travail à l'échelle nationale, régionale et locale. Ces partenariats aident à réduire la répétition inutile des efforts, à acquérir des connaissances sur les pratiques exemplaires et à s'assurer que notre stratégie et nos plans d'action tiennent compte des priorités du gouvernement du Canada. Nous pouvons également compter sur des partenaires, tels que nos fournisseurs d'entretien des installations, pour atteindre les cibles particulières de notre stratégie.

- **Direction** : Les membres de la direction à tous les niveaux, y compris les membres du Conseil de direction, doivent fournir un soutien et des directives relativement à la planification et à la mise en œuvre d'activités de développement durable à l'ARC.

- **Employés** : Le développement durable est une responsabilité commune dans l'ensemble de l'ARC. Tous les employés doivent être au courant des principes du développement durable et sont tenus d'appliquer ces principes à leurs fonctions.

BUT 1 : RÉDUIRE LES EFFETS DE NOS OPÉRATIONS SUR LE SOL, SUR L'AIR ETSUR L'EAU

Objectif 1.1 : Réduire les déchets et assurer une utilisation efficiente des ressources

Les cibles ainsi que les indicateurs et les mesures du rendement connexe	Activités		Mesures prises	Responsabilité (BPR/BRC/partenaire)
1.1.1 L'ARC élargira son programme de gestion des déchets en réduisant en moyenne de 70 % la quantité de **déchets solides** acheminés vers les sites d'enfouissement, à partir des installations prioritaires qui regroupent environ 75 % des employés de l'ARC (équivalents temps plein (ETP)), d'ici le 31 mars 2010.	1.1.1.1	Élaborer une méthodologie relative à l'estimation des émissions de gaz à effet de serre (GES) à partir des programmes de gestion des déchets dans les installations prioritaires. **(le 31 mars 2008)**	Méthodologie relative aux GES	DGFA (DGSSP) / - / -
	1.1.1.2	Mettre en œuvre le programme « Non aux déchets » dans d'autres installations prioritaires regroupant un total de 75 % des employés de l'ARC (ETP). **(le 31 mars 2009)**	Programme « Non aux déchets » dans toutes les installations prioritaires	DGFA (DGSSP) / Réseau du DD / fournisseurs de services
Indicateurs de rendement Nombre d'installations ayant des programmes de réduction et de réutilisation; nombre d'installations supplémentaires où le programme « Non aux déchets » est mis en place; pourcentage d'employés ayant accès au programme « Non aux déchets »; pourcentage des cibles atteintes dans le cadre du programme de gestion de l'environnement visant les déchets. **Mesures de rendement** Taux moyens de réacheminement, qui comprennent les totaux de réduction et de réutilisation dans les installations participantes. **Méthode de collecte de données et source** Vérifications des déchets	1.1.1.3	Mettre en œuvre des programmes de réduction et de réutilisation dans les installations prioritaires, comme les réunions vertes, les déplacements de bureaux, la réduction de la consommation de papier et les tasses réutilisables. **(le 31 mars 2009)**	Programmes de réduction et de réutilisation dans les installations prioritaires	DGFA (DGSSP) / Réseau du DD et CSGE / fournisseurs de services
	1.1.1.4*	Mesurer les taux d'acheminement des déchets, y compris les totaux de réduction et de réutilisation, et mesurer la réduction d'émissions (GES) réalisée grâce au programme de gestion des déchets dans chacune des installations prioritaires. **(le 31 mars 2009)**	Total détaillé de réacheminement des déchets, ce qui comprend les résultats liés à la réduction et à la réutilisation et les émissions (GES)	DGFA (DGSSP) / Réseau du DD / fournisseurs de services

* Ce symbole indique les engagements contribuant aux priorités du gouvernement du Canada en matière de développement durable.

Les cibles ainsi que les indicateurs et les mesures du rendement connexe	Activités		Mesures prises	Responsabilité (BPR/BRC/partenaires)
1.1.2 Étendre le programme d'**approvisionnement écologique** afin d'obtenir les résultats suivants : – D'ici le 31 mars 2008, 10 % des produits achetés devront être des écoproduits; – D'ici le 31 mars 2009, 15 % des produits achetés devront être des écoproduits; – D'ici le 31 mars 2010, 20 % des produits achetés devront être des écoproduits.	1.1.2.1*	Inclure des clauses de DD et des critères environnementaux dans tous les nouveaux contrats d'approvisionnement stratégique. **(Annuel)**	Contrats d'approvisionnement stratégique qui comportent des clauses de DD et des critères environnementaux	DGFA (DA) / DGFA (DGSSP) / -
Indicateurs de rendement Pourcentage de gestionnaires du matériel et d'agents d'approvisionnement formés en approvisionnement écologique; pourcentage des cibles atteintes dans le cadre du programme de gestion de l'environnement visant l'approvisionnement écologique; pourcentage de contrats d'approvisionnement stratégique qui comportent des critères environnementaux; économies de papier prévues à la suite de l'amélioration du processus d'approvisionnement. **Mesures de rendement** Pourcentage annuel d'écoproduits achetés d'après la valeur des achats par rapport à la valeur annuelle totale dépensée pour les produits **Méthode de collecte de données et source** Rapports du système de commande en direct; examen et évaluation des contrats passés et des commandes effectuées par rapport aux contrats	1.1.2.2	Élaborer un plan de gestion visant à élargir la portée de l'approvisionnement écologique afin d'y inclure le matériel et les logiciels de TI. **(le 31 mars 2008)**	Portée élargie du Programme de gestion de l'environnement visant l'approvisionnement écologique	DGFA (DGSSP) / DGFA (DA), DGI / -
	1.1.2.3*	Examiner et améliorer l'efficience du processus d'approvisionnement de l'ARC dans le cadre du travail avec ses fournisseurs, tels que le processus d'appel d'offres, les systèmes de commande, les capacités électroniques, le suivi de l'approvisionnement écologique et tout nouvel outil de passation de marchés. **(le mars 31, 2009)**	Amélioration de l'efficience du processus d'approvisionnement	DGFA (DA) / DGFA (DGSSP) / -
	1.1.2.4	Étudier les possibilités de services écologiques fournis par l'ARC. **(mars 2009)**	Rapport sur les recommandations	DGFA (DA) / DGFA (DGSSP) / -
	1.1.2.5	Mettre en œuvre une stratégie de regroupement des imprimantes qui établira les ratios utilisateurs-imprimantes appropriés et mettre à jour les politiques et les procédures d'acquisition, de renouvellement et d'élimination en vue d'atteindre ces ratios. **(le 31 mars 2010)**	Ratios utilisateurs-imprimantes, politiques et procédures mises à jour	DGFA (DA) / DGI (DSIN et SOB) / -
	1.1.2.6*	Fournir une formation sur l'approvisionnement écologique à tous les agents d'approvisionnement et à leurs gestionnaires. **(le 31 mars 2010)**	Gestionnaires et agents d'approvisionnement formés	DGFA (DA) / DGFA (DGSSP) / -

Les cibles ainsi que les indicateurs et les mesures du rendement connexe	Activités		Mesures prises	Responsabilité (BPR/BRC/partenaires)
1.1.3 D'ici le 31 mars 2010, réduire la **paperasserie administrative** en simplifiant les processus internes et en misant sur la TI, ce qui permettra de réduire la consommation de papier de bureau à usages multiples de 22 % par employé (ETP), selon l'année de référence 2004-2005 [1].	1.1.3.1	Élargir la base de référence quant à l'utilisation du papier pour y inclure les trois sources principales de consommation de papier à l'ARC : 1) papier de bureau à usages multiples; 2) papier utilisé dans les systèmes d'impression de l'ARC (p. ex. Système de composition électronique de lettres (SCEL) et 3) papier imprimé dans des services d'impression externes. **(le 31 mars 2008)**	Données de référence sur le papier utilisé à l'interne et à l'externe par l'ARC ou en son nom	DGFA (DGSSP, DA) / DGAP (DMEI), DGSEDM (DSGI) / DGSCGC (DRF)
Indicateurs de rendement Pourcentage des cibles atteintes dans le cadre du programme de gestion de l'environnement visant le papier; réduction de l'utilisation du papier dans le cadre du processus d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (AIPRP); résultats de la mise en œuvre du Système de classification général de l'Agence (SCGA); nouvelle base de référence quant à l'utilisation du papier. **Mesures de rendement** Pourcentage de la réduction de l'utilisation du papier de bureau à usages multiples acheté par employé (ETP). **Méthode de collecte de données et source**	1.1.3.2	Revoir le processus de réponse aux demandes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur de la protection des renseignements personnels (*AIPRP), ce qui permettra de réduire la paperasserie administrative tout en maintenant ou en améliorant l'efficience du traitement. **(le 31 mars 2008)**	Processus d'AIPRP révisé	DGAP (DAI) / - / -
	1.1.3.3	Mettre en œuvre la stratégie d'impression au bureau afin de réduire le coût du cycle de vie des impressions et la consommation de papier, en établissant une stratégie d'approvisionnement à long terme pour les appareils à fonctions multiples qui améliore les capacités électroniques et qui, plus directement, établit un lien entre les coûts d'impression et les volumes imprimés. **(le 31 mars 2010)**	Capacités électroniques améliorées pour les appareils à fonctions multiples et coûts d'impression liés aux volumes imprimés	DGFA (DA) / DGI / -
	1.1.3.4	Dans la mesure du possible, mettre en œuvre le programme du Système de classification général de l'Agence (SCGA) en tant que moyen efficace de réduire l'entreposage connexe de renseignements en format imprimé, en version électronique et dans le Web. **(le 31 mars 2010)**	Programme du SCGA	DGSEDM (DSGI) / - /

[1] Dans le cadre de la Stratégie de développement durable 2004-2007, l'ARC s'est engagée à réduire la quantité de papier utilisée de 2 % par employé par rapport à l'année de référence 2001-2002. Grâce à une méthodologie améliorée, l'année de référence relative à la consommation de papier a été modifiée à 2004-2005 pour la nouvelle stratégie. Depuis l'adoption de cette nouvelle année de référence, l'ARC a déjà réduit son taux d'utilisation du papier de 11 %. Pour ces raisons, l'ARC doit établir un taux de réduction cible plus élevé (22 %) afin de réduire son utilisation de papier au-delà de son engagement initial dans le cadre de la stratégie de 2004-2007.

Les cibles ainsi que les indicateurs et les mesures du rendement connexe	Activités		Mesures prises	Responsabilité (BPR/BRC/partenaires)
Rapports sur les achats de papier; rapports sur la mise en œuvre du programme du SCGA.	1.1.3.5	Élaborer une stratégie et un projet de financement pour les formulaires internes et externes qui établiront les exigences pour améliorer les capacités électroniques des formulaires (p. ex. documents qui peuvent être remplis, sauvegardés et authentifiés électroniquement), et établir les exigences officielles pour le traitement des données, l'accessibilité et la publication automatisée en plusieurs formats. **(le 31 mars 2010)**	Stratégie et proposition de financement des formulaires internes et externes	DGAP (DMEI) / - / DGSCGC (DRF)

Les cibles ainsi que les indicateurs et les mesures du rendement connexe	Activités		Mesures prises	Responsabilité (BPR/BRC/partenaires)
1.1.4 L'ARC traite environ 97 000 demandes de remboursement des frais de déplacement par année. L'ARC mettra en œuvre des **pratiques relatives aux voyages d'affaires** durables afin d'accroître l'efficience et de réduire les émissions (GES) causées par les voyages d'affaires des employés, d'ici le 31 mars 2010.	1.1.4.1*	Établir des données de référence sur les émissions (GES) pour les voyages d'affaires afin d'y inclure les voyages locaux et de longue distance et les vidéoconférences. **(le 31 mars 2008)**	Données de référence pour les voyages d'affaires	DGFA (DGSSP, DAF et DA) /- / -
	1.1.4.2	Créer des champs de données visant la saisie des données sur les émissions dans la section des voyages des Systèmes administratifs d'entreprise (SAE) et apporter des modifications pertinentes aux formulaires connexes sur les déplacements. **(le 31 mars 2009)**	Nouveaux champs de saisie de données dans les SAE et les formulaires sur les déplacements	DGFA (DAF) / DGFA (DGSSP), DGI / -
Indicateurs de rendement Pourcentage des voyageurs qui reçoivent des renseignements sur les déplacements durables; type des champs de suivi intégrés dans les SAE et les formulaires sur les déplacements; occurrences uniques à la page Web sur les voyages d'affaires durables; nombre de politiques/procédures mises à jour en appliquant les critères relatifs aux voyages durables; pourcentage des cibles atteintes dans le cadre du Programme de gestion environnementale sur les émissions extérieures. **Mesures de rendement** Pourcentage de la réduction des émissions causées par les voyages d'affaires; pourcentage de l'augmentation de l'utilisation des modes de déplacement durables. **Méthode de collecte de données et source** Systèmes administratifs d'entreprise	1.1.4.3	Communiquer les pratiques exemplaires relatives aux voyages d'affaires durables aux groupes d'employés concernés, tels que les grands voyageurs et les administrateurs de déplacements de l'ARC. **(le 31 mars 2009)**	Documents de communication, activités et page Web	DGFA (DGSSP) / DGFA (DAF) et Réseau du DD / -
	1.1.4.4	Mettre à jour les politiques et les procédures relatives aux voyages d'affaires, à l'utilisation de taxis et au processus d'attribution de places de stationnement en appliquant les critères relatifs aux voyages d'affaires durables. **(le 31 mars 2010)**	Critères de voyages d'affaires durables intégrés dans les politiques et procédures	DGA (DAF et DBIIS) / DGFA (DGSSP) / -

Les cibles ainsi que les indicateurs et les mesures du rendement connexe	Activités		Mesures prises	Responsabilité (BPR/BRC/partenaires)
1.1.5 Collaborer à l'assainissement de l'air en réduisant de 15 %, par rapport aux niveaux de 2004-2005, les émissions (GES) par kilomètre parcouru par les voitures faisant partie du **parc automobile de l'ARC** d'ici le 31 mars 2010.	1.1.5.1*	Tous les véhicules achetés ou loués par l'ARC sont des véhicules hybrides ou à carburant de remplacement, lorsque cela est possible sur le plan opérationnel. **(Annuel)**	Véhicules hybrides et à carburant de remplacement dans le parc automobile	DGFA (DA) / - / -
Indicateurs de rendement Pourcentage des cibles atteintes dans le cadre du programme de gestion de l'environnement visant le parc automobile; pourcentage de l'essence achetée pour les véhicules de l'ARC composée d'un mélange d'éthanol; nombre et pourcentage de l'augmentation du nombre de véhicules hybrides et à carburant de remplacement; nombre de conducteurs des véhicules de l'ARC ayant reçu la documentation sur l'éthanol **Mesures de rendement** Moyenne annuelle des émissions (GES) par kilomètre parcouru par les voitures faisant partie du parc automobile de l'ARC. **Méthode de collecte de données et source** Rapports du système de base de données sur la gestion du parc automobile	1.1.5.2*	Dans la mesure du possible, toute l'essence achetée pour les véhicules routiers de l'ARC sera de l'essence mélangée à de l'éthanol. **(Annuel)**	Essence mélangée à l'éthanol utilisée par le parc automobile	DGFA (DA) / - / -
	1.1.5.3	Rédiger et distribuer des documents de communication aux conducteurs du parc automobile de l'ARC sur l'essence mélangée à l'éthanol, et les détaillants. **(le 31 mars 2008)**	Documents de communication	DGFA (DA)/ DGFA (DGSSP) / -

Les cibles ainsi que les indicateurs et les mesures du rendement connexe	Activités		Mesures prises	Responsabilité (BPR/BRC/partenaires)
1.1.6 D'ici le 31 mars 2010, l'ARC mettra en œuvre des programmes de réduction de la consommation d'**énergie** dans des installations prioritaires de l'ARC.	1.1.6.1	Élaborer un programme de gestion de l'environnement (PGE) visant l'énergie. **(le 31 mars 2008)**	PGE visant l'énergie	DGFA (DGSSP) / DGFA (DBIIS) / -
Indicateurs de rendement Pourcentage des cibles atteintes dans le cadre du programme de gestion de l'environnement visant l'énergie; nombre d'installations prioritaires dans lesquelles des documents d'information sur les économies d'énergie ont été distribués aux employés; nouvelles données de base sur la consommation d'énergie et les émissions (GES) **Mesures de rendement** Nombre d'installations prioritaires ayant des programmes de réduction de la consommation d'énergie; cibles de réduction de la consommation d'énergie et système de mesure en vigueur pour chaque installation prioritaire. **Méthode de collecte de données et source** Programme d'énergie de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC); PGE visant l'énergie.	1.1.6.2*	Déterminer les installations prioritaires, telles que les installations dont l'État est propriétaire, dont l'ARC est la seule occupante et où le fournisseur de services peut mesurer le taux d'utilisation de l'énergie de l'immeuble et établir des données de base relatives à l'utilisation de l'énergie et aux émissions. **(le 31 mars 2009)**	Installations prioritaires déterminées et données de référence établies	DGFA (DBIIS) / DGFA (DGSSP) et Réseau du DD / fournisseurs de services
	1.1.6.3*	Mettre en œuvre des programmes de réduction de la consommation d'énergie dans les installations prioritaires, en collaboration avec le locateur, le fournisseur de services, les responsables des biens réels et du développement durable et les autres intervenants. **(le 31 mars 2009)**	Programmes de réduction de la consommation d'énergie dans les installations prioritaires	DGFA (DBIIS et DGSSP) / Réseau du DD / fournisseurs de services
	1.1.6.4	Rédiger et distribuer des documents de communication sur les économies d'énergie aux employés des installations prioritaires qui ont des programmes de réduction de la consommation d'énergie. **(le 31 mars 2010)**	Documents et activités de communication	DGFA (DBIIS) / DGFA (DGSSP) et Réseau du DD / fournisseurs de services

Objectif 1.2 : Respecter les lois et les règlements sur l'environnement

Les cibles ainsi que les indicateurs et les mesures du rendement connexe	**Activités**		**Mesures prises**	**Responsabilité (BPR/BRC/partenaires)**
1.2.1 D'ici le 31 mars 2010, réduire l'utilisation de **produits dangereux, y compris les halocarbures,** et en prévenir le rejet dans l'environnement.	1.2.1.1	Effectuer une évaluation des pratiques d'élimination du matériel et des logiciels de TI dans l'ensemble de l'ARC et utiliser les résultats pour élargir la portée du programme de gestion de l'environnement (PGE) visant les produits dangereux. **(le 31 mars 2008)**	Document d'évaluation et nouvelles activités concernant l'élimination du matériel et des logiciels de TI dans le cadre du PGE pour les matières dangereuses	DGFA (DGSSP) / DGI (SOB) et DGFA (DA) / -
Indicateurs de rendement Pourcentage des cibles atteintes dans le cadre du programme de gestion de l'environnement visant les produits dangereux; résultats de l'évaluation sur les méthodes d'élimination du matériel informatique/logiciels et les prochaines étapes **Mesures de rendement** Pourcentage de la réduction de l'utilisation de produits dangereux, tels que les piles et les halocarbures; nombre et quantité de rejets d'halocarbures. **Méthode de collecte de données et source** Évaluations de la conformité; rapports sur les achats	1.2.1.2	Étudier les possibilités d'utiliser des produits nettoyants non toxiques dans les nouvelles installations prioritaires de l'ARC et celles dont le bail est renouvelé. **(le 31 mars 2009)**	Rapport sur les recommandations	DGFA (DBIIS) / DGFA (DGSSP) / fournisseurs de services
	1.2.1.3	Élaborer et mettre en œuvre des plans de remplacement de produits en ce qui concerne les articles prioritaires de l'inventaire des halocarbures. **(le 31 mars 2010)**	Plans de remplacement de produits	DGFA (DGSSP) / Réseau du DD / -

BUT 2 : OFFRIR NOS PROGRAMMES FISCAUX ET DE PRESTATIONS D'UNE FAÇON DURABLE

Objectif 2.1 : Mettre en oeuvre une prestation efficiente et innovatrice de programmes

Les cibles ainsi que les indicateurs et les mesures du rendement connexe	Activités		Mesures prises	Responsabilité (BPR/BRC/partenaires)
2.1.1 D'ici le 31 mars 2010, continuer de **simplifier le processus de production des déclarations de revenus** en augmentant les services électroniques et en réduisant la paperasserie administrative pour les particuliers, les entreprises et les organismes de bienfaisance.	2.1.1.1	Rechercher et élaborer un calendrier de l'historique des processus de production des déclarations de revenus de l'ARC en mettant l'accent sur le passage d'une production de déclarations sur papier à une production de déclarations par voie électronique et sur la paperasserie administrative connexe. **(le 31 mars 2008)**	Rapport sur le calendrier lié à l'utilisation du papier	DGSEDM (DSGI) / DGFA (DGSSP) / –
Indicateurs de rendement Pourcentage prévu des déclarants particuliers, des entreprises et des organismes de bienfaisance qui reçoivent des documents de communication concernant les améliorations au service; type d'économies que l'ARC a réalisées à la suite des nouveaux services électroniques **Mesures de rendement** Pourcentage de l'augmentation des publications offertes en format électronique; nouveaux services électroniques disponibles dans « Mon dossier »; nouveaux services électroniques disponibles dans « Mon dossier d'entreprise »; accroissement du taux d'utilisation des moyens de transmission électronique des déclarations de revenus des particuliers et des sociétés; réduction prévue de l'utilisation du papier grâce aux nouvelles initiatives de services électroniques **Méthode de collecte de données et source** Rapports annuels des prévisions de l'ARC; Rapport annuel de l'ARC; rapports annuels des directions générales	2.1.1.2	Améliorer le service offert aux déclarants *particuliers* en mettant en œuvre de nouvelles options de services électroniques dans le portail « Mon dossier » du site Web de l'ARC et en augmentant les communications au moyen d'activités de visibilité à l'intention du public. **(le 31 mars 2010)**	Améliorations des services électroniques pour les déclarants particuliers réduisant ainsi le besoin d'imprimer et de poster les formulaires et qui apporte un service accéléré, en plus de sensibiliser davantage la population (c.-à-d. documents de communication et activités)	DGSCP, DGA, DGPO, DGSCGC / DGI / –
	2.1.1.3	Améliorer les services offerts aux entreprises en lançant le portail « Mon dossier d'entreprise »; élargir les renseignements relatifs aux déclarations qui peuvent être produites électroniquement; améliorer le service IMPÔTNET pour la taxe sur les produits et services; établir les possibilités de simplifier, améliorer et réduire les besoins en information et les résultats afférents provenant des entreprises et encourager l'utilisation des services électroniques pour les entreprises par le biais de promotions et de sensibilisation. **(le 31 mars 2010)**	Améliorations des services électroniques pour les déclarants des entreprises réduisant ainsi le besoin d'imprimer et de poster les formulaires et qui apporte un service accéléré, en plus de sensibiliser davantage la population (p. ex., documents de communication et activités)	DGSCP, DGA, DGPO, DGSCGC / DGI / –
	2.1.1.4	Dans le cadre de l'initiative de l'ARC visant à améliorer la réglementation sur le fonctionnement des *organismes de bienfaisance*, améliorer les services électroniques offerts aux organismes de bienfaisance et leur accès aux renseignements sur les programmes par l'intermédiaire du site Web de l'ARC et d'activités de visibilité à l'intention du public. **(le 31 mars 2010)**	Amélioration des services électroniques pour les organismes de bienfaisance réduisant ainsi le besoin d'imprimer et de poster les formulaires; et résultats du Programme d'aide et de partenariat de la Direction des organismes de bienfaisance	DGPLAR (DC) /– /–

Les cibles ainsi que les indicateurs et les mesures du rendement connexe	Activités		Mesures prises	Responsabilité (BPR/BRC/partenaires)
2.1.2 D'ici le 31 mars 2010, simplifier les services offerts aux **bénéficiaires de prestations** en améliorant les services d'information à l'intention du public, en augmentant les services électroniques et en réduisant la paperasserie administrative pour faire en sorte que les familles et les particuliers admissibles reçoivent des versements de prestations exacts et en temps voulu.	2.1.2.1	Mettre en œuvre la Stratégie de communication pour les programmes de prestation afin d'améliorer les communications et les services de visibilité à l'intention du public, pour les bénéficiaires de prestations. **(le 31 mars 2010)**	Documents de communication et activités de sensibilisation à l'intention du public pour les bénéficiaires de prestations	DGSCP (DPP) /DGSCGC/ -
Indicateurs de rendement Résultats des activités organisées dans le cadre de la stratégie de communications sur les programmes de prestations; type d'économies réalisées (p. ex., service accéléré, utilisation de moins de papier) des nouveaux services électroniques et des options de libre-service pour les bénéficiaires de prestations; type d'économies que l'ARC a réalisées à la suite des nouveaux services électroniques à l'intention des bénéficiaires de prestations **Mesures de rendement** Niveaux de satisfaction des clients, taux d'utilisation accrus par les bénéficiaires de prestations. **Méthode de collecte de données et source** Rapport annuel des prévisions de l'ARC; rapport annuel de l'ARC.	2.1.2.2	Améliorer les services électroniques et les options de libre-service dans le site Web de l'ARC pour les bénéficiaires de prestations, tels qu'un processus de demande de prestations en ligne. **(le 31 mars 2010)**	Nouveaux services électroniques qui aident à réduire le besoin d'imprimer et de poster les formulaires, apportant ainsi un service accéléré	DGSCP / DGI / -

Objectif 2.2 : Accroître les partenariats afin d'appuyer les objectifs communs de développement durable

Les cibles ainsi que les indicateurs et les mesures du rendement connexe	Activités		Mesures prises	Responsabilité (BPR/BRC/partenaires)
2.2.1 Dans le cadre de l'administration des programmes fiscaux et de prestations et de la protection de l'assiette du revenu du Canada, nous constituerons des **partenariats** avec les autres ministères et organismes et ministères fédéraux pour atteindre nos objectifs opérationnels, tout en assurant une prestation de services efficiente et respectueuse de l'environnement, la prospérité économique et un accès aux services sociaux pour une plus grande partie de la population, d'ici le 31 mars 2010.	2.2.1.1	Intégrer des critères de durabilité dans tous les nouveaux principaux partenariats fédéraux et provinciaux, dans la mesure du possible. **(Annuel)**	Plan d'action désignant les nouveaux principaux partenariats fédéraux et provinciaux pour l'intégration du DD	DGSEDM (DRC) et DGFA (DGSSP) / Réseau du DD / –
Indicateurs de rendement Pourcentage des négociations et des discussions concernant les partenariats dans le cadre desquelles les critères de durabilité ont été pris en compte; nombre d'engagements du plan d'action réalisés en vue de l'intégration du DD dans les partenariats; nombre de bénévoles formés et nombre d'associations communautaires participant au Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt (PCBMI), en partenariat avec l'ARC; nombre de dons de logiciels et d'ordinateurs au PCBMI. **Mesures de rendement** Pourcentage des négociations, des discussions et des prises de décisions avec les partenaires dans le cadre desquelles les critères de durabilité ont été appliqués;	2.2.1.2	Promouvoir le Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt (PCBMI) afin de s'assurer que les Canadiens admissibles sont au courant de l'aide qu'ils peuvent obtenir dans le cadre de ce programme, et fournir aux bénévoles du programme et aux associations communautaires les logiciels et les ordinateurs nécessaires en vue d'aider les personnes à produire leurs déclarations de revenus en ligne. **(Annuel)**	Activités promotionnelles pour les comptoirs d'information fiscale et dons de logiciels et d'ordinateurs	DGSEDM (DPS) / -
	2.2.1.3*	L'ARC contribuera au développement économique du Canada et des pays étrangers en exerçant une fonction de leadership dans les organisations telles l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE),, en partageant des renseignements avec les partenaires concernant une meilleure administration fiscale, en encourageant des meilleures pratiques économiques, en collaborant avec des partenaires afin d'élaborer des règles fiscales acceptées à l'échelle internationale et en gérant et en coordonnant des projets de soutien technique dans différents pays. **(Annuel)**	Affiliation et fonction de leadership dans des comités internationaux; mise en commun de renseignements, de pratiques exemplaires et de soutien technique avec les partenaires	DGPO (DSRMO) / - /

Les cibles ainsi que les indicateurs et les mesures du rendement connexe	Activités		Mesures prises	Responsabilité (BPR/BRC/partenaires)
	2.2.1.4	Mise en œuvre d'une stratégie de prestation de services qui permettra à l'ARC d'être plus efficiente, efficace et réceptive lorsqu'elle offre ses principaux programmes et services au nom des gouvernements clients, tel que l'ajout d'options de services électroniques. **(le 31 mars 2010)**	Initiatives sur la transformation des activités, nouveaux services électroniques et autres économies liées à la prestation de services au nom des clients	DGSEDM (DPS) / -
	2.2.1.5*	Contribuer à la durabilité économique des collectivités des Premières nations en collaborant avec les membres des Premières nations et les associations représentatives par l'intermédiaire du Comité consultatif des Premières nations et le ministère des Finances afin d'établir et d'administrer des accords d'administration fiscale avec les collectivités des Premières nations intéressées. **(le 31 mars 2010)**	Réunions tenues avec le Comité consultatif des Premières Nations et les partenaires, et progrès annuels dans l'établissement de nouveaux accords d'administration fiscale	DGSEDM (DRC) / - /

Objectif 2.3 : Communiquer au public notre engagement à l'égard du développement durable

Les cibles ainsi que les indicateurs et les mesures du rendement connexe	**Activités**		**Mesures prises**	**Responsabilité (BPR/BRC/partenaires)**
2.3.1 Communiquer aux Canadiens l'engagement de l'ARC à l'égard du développement durable et atteindre au moins 45 % du **public** sondé considère que l'ARC est engagée sur la voie du développement durable, d'ici le 31 mars 2010.	2.3.1.1	Intégrer les principes de développement durable, tels que l'innovation et l'efficience, dans les stratégies de commercialisation et de branding et les campagnes de publicité de l'ARC**. (le 31 mars 2008)**	Principes du DD reflétés dans la commercialisation, le branding ou la publicité de l'ARC à l'intention du public	DGAP (DC) et DGSCP, DGA, DGPO, DGSCGC/ DGFA (DGSSP) / –
Indicateurs de rendement Type de concepts de DD compris dans la commercialisation et le branding des produits; nombre de séances de visibilité sur l'impôt ayant un contenu lié au DD et nombre de participants; Résultats du rapport sur les recommandations concernant l'utilisation du « filigrane du DD » et les prochaines étapes	2.3.1.2	Étudier l'utilisation du « filigrane du DD » et de l'énoncé de DD dan la correspondance avec les clients et les contribuables et dans le site Web externe de l'ARC. **(le 31 mars 2008)**	Rapport sur les recommandations	DGFA (DGSSP) / DGAP (DC), et DGSCP, DGA, DGPO, DGSCGC /-
Mesure de rendement Pourcentage du public qui considère que l'ARC se dévoue au DD. **Méthode de collecte de données et source** Sondage de l'ARC sur l'opinion publique.	2.3.1.3	Élaborer et mettre en œuvre un plan visant à communiquer l'engagement de l'ARC à l'égard du DD par l'intermédiaire de ses programmes régionaux de visibilité en matière d'impôt**.** **(le 31 mars 2009)**	Plan de mise en œuvre	DGFA (DGSSP)/ DGAP (DC), DGSCP, DGA, DGPO, DGSCGC, Réseau du DD /-

BUT 3 : TOUS LES EMPLOYÉS APPLIQUENT LES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LEUR TRAVAIL

Objectif 3.1 : Faire preuve de leadership en matière de développement durable et démontrer un engagement dans ce domaine

Les cibles ainsi que les indicateurs et les mesures du rendement connexe	Activités		Mesures prises	Responsabilité (BPR/BRC/ partenaires)
3.1.1 D'ici mars 2010, les **dirigeants** de l'ARC montreront leur soutien au DD au travail en prenant des responsabilités de DD dans leurs ententes de rendement. – 90 % de Cadres supérieurs (EC) – 90 % de Gestionnaires MG et équivalents	3.1.1.1	Inclure des attentes concrètes et mesurables en matière de DD dans les lignes directrices pour la préparation d'ententes de rendement pour les gestionnaires des postes de gestion EC et MG. **(Annuel)**	Responsabilités à l'égard du DD dans le document sur les lignes directrices	DGFA (DGSSP) / DGRH (DEOO) et DGSEDM (DPREM) et Réseau du DD
Indicateurs de rendement Nombre de comités de gestion de la direction générale dont le programme comprend l'apprentissage en matière de DD et nombre de participants; nombre de gestionnaires du niveau EC qui ont reçu une formation ou des documents d'information sur le DD; nombre de séances sur le Programme d'apprentissage pour MG (PAMG) comprenant un module sur le DD offertes et nombre de participants **Mesures de rendement** Pourcentage d'ententes de rendement d'EC et de MG qui comportent une clause sur le DD; pourcentage des MG ayant des clauses sur le DD dans leur ententes de rendement et qui ont respecté l'engagement; pourcentage des engagements annuels du plan d'action des directions générales et des régions réalisés à l'égard du DD. **Méthode de collecte de données et source** Rapports annuels sur le DD des directions générales et des régions; rapports sur les programmes pour MG (DGRH) et pour EC (DGSEDM).	3.1.1.2	Continuer d'élaborer et d'offrir une formation sur le DD propre au poste des gestionnaires MG. **(Annuel)**	Module de formation sur le DD à l'intention des MG	DGFA (DGSSP) / DGRH (DFA) / –
	3.1.1.3	Étudier les possibilités de transmettre des messages et des documents de communication sur le DD aux EC et d'intégrer des principes de DD dans les nouveaux programmes et ressources d'apprentissage et de perfectionnement des cadres (p. ex. Programme de perfectionnement en gestion supérieure (PPGS)). **(le 31 mars 2008)**	Rapports sur les recommandations à transmettre aux cadres supérieurs au moyen de messages sur le DD	DGFA (DGSSP) / DGRH (DPCD, DFA) / –

Objectif 3.2 : Accroître le niveau de participation et d'appui des employés à l'égard du développement durable

Les cibles ainsi que les indicateurs et les mesures du rendement connexe	Activités		Mesures prises	Responsabilité (BPR/BRC/ partenaires)
3.2.1 Nous informerons l'ensemble de notre effectif afin que 95% des **employés** déclarent avoir une certaine connaissance des efforts que fait l'ARC en vue de réduire son empreinte écologique et assurer une prestation de services durable, d'ici le 31 mars 2010.	3.2.1.1	Innover en matière de prestation des messages de sensibilisation générale au DD aux employés au moyen de campagnes nationales, d'activités et d'initiatives locales telles que la Semaine de l'environnement. **(Annuel)**	Campagnes de DD nationales et locales, activités et documents de communication	DGFA (DGSSP) / Réseau du DD
Indicateurs de rendement Résultats des activités et de la participation aux campagnes et aux événements nationaux et locaux sur la sensibilisation au DD, nombre de propositions du Fonds d'aide à l'innovation reçues, acceptées et résultats des projets financés, nombre d'employés reconnus pour leur contribution au DD en milieu de travail, nombre de modules de formation de DD élaborés pour les employés ciblés et nombre d'employés formés, nombre de programmes d'orientation pour les nouveaux employés modifiés afin d'y inclure le DD et nombre de nouveaux employés atteints. **Mesure de rendement** Pourcentage d'employés qui connaissent le programme de DD de l'ARC. **Méthode de collecte de données et source** Sondage sur la prise de conscience des employés.	3.2.1.2	Mettre en œuvre le Fonds d'aide à l'innovation de DD pour les employés à l'échelle nationale. **(Annuel)**	Programme du Fonds d'aide à l'innovation de DD à l'échelle nationale	DGFA (DGSSP) /
	3.2.1.3	Renforcer l'engagement des employés envers le DD en milieu de travail en fournissant aux employés et aux gestionnaires les outils nécessaires et des exemples afin d'inclure les engagements envers le DD dans les ententes de rendement des employés. **(le 31 mars 2008)**	Page Web et document de lignes directrices, y compris sur le DD dans les ententes de rendement des employés	DGFA (DGSSP) / Réseau du DD
	3.2.1.4	Créer une trousse d'outils sur la reconnaissance et la remettre aux coordonnateurs pour qu'ils puissent souligner la contribution des employés des directions générales et des régions au DD en milieu de travail, comme les innovations dans les pratiques d'entreprise qui ont permis des opérations internes et une prestation de service efficientes. **(le 31 mars 2008)**	Boîte à outils sur la reconnaissance et plan de lancement	DGFA (DGSSP) et DGRH (DGSDGSP) / Réseau du DD
	3.2.1.5	Intégrer les renseignements sur le DD dans les programmes d'orientation des nouveaux employés des directions générales et des régions. **(le 31 mars 2009)**	DD compris dans les programmes d'orientation des directions générales et des régions	DGFA (DGSSP) / Réseau du DD
	3.2.1.6	Élaborer et offrir une formation sur le DD propre aux postes des groupes d'employés cibles, tels que les planificateurs, les décideurs, les grands voyageurs et les agents d'approvisionnement, qui appuiera les besoins en formation relative au DD dans le cadre de la Stratégie de DD 2007-2010. **(le 31 mars 2010)**	Plan d'apprentissage sur le DD 2007-2010, modules de formation pour des groupes d'employés ciblés	DGFA (DGSSP)/ DGSEDM (DPREM), DGFA (DA), Réseau du DD / -

Les cibles ainsi que les indicateurs et les mesures du rendement connexe	Activités		Mesures prises	Responsabilité (BPR/BRC/ partenaires)
3.2.2 Contribuer à l'assainissement de l'air et au bien-être des employés en élaborant et en mettant en œuvre un **programme de transport quotidien des employés,** pour les installations prioritaires dans les grands secteurs urbains, d'ici le 31 mars 2010.	3.2.2.1*	Établir des données de référence sur le transport quotidien des employés concernant les émissions (GES) et le comportement des employés en ce qui concerne le transport quotidien ou les modes de déplacement. **(le 31 mars 2008)**	Sondage et rapport sur les données de référence	DGFA (DGSSP) / DGAP (DROPAEP) / Réseau du DD
Indicateurs de rendement Nombre d'installations prioritaires où des renseignements sur le transport quotidien ont été offerts aux employés, accès uniques à la page Web sur le transport quotidien des employés, nombre et type d'améliorations des services liés au transport quotidien dans chaque région; pourcentage des cibles atteintes dans le cadre du programme de gestion environnementale des émissions extérieures. **Mesure de rendement** Nombre d'installations prioritaires où le programme de transport quotidien des employés a été mis en œuvre; pourcentage des employés qui font un trajet quotidien, pourcentage de l'augmentation de l'utilisation des solutions de rechange en matière de transport quotidien, pourcentage de réduction des émissions (GES) et/ou pourcentage de l'augmentation des modes de déplacement durables. **Méthode de collecte de données et source** Sondage sur le transport quotidien des employés.	3.2.2.2	Élaborer et offrir des programmes et des documents de communication afin d'encourager les employés de l'ARC à utiliser le transport quotidien durable. **(le 31 mars 2009)**	Nouveaux programmes en vue de faciliter le transport quotidien des employés et documents et activités de communication, page Web	DGFA (DGSSP) / DGRH (DRTR), DGI (XX) et Réseau du DD / ministère des Transports
	3.2.2.3	Étudier les possibilités de négocier les besoins liés au déplacement des employés, dans les nouveaux baux des installations prioritaires, tels que l'emplacement, les douches, les casiers et des supports à bicyclettes. **(le 31 mars 2010)**	Rapport sur les recommandations	DGFA (DBIIS) / DGFA (DGSSP) / –
	3.2.2.4	Discuter des possibilités d'intégrer des critères de transport durable dans les politiques et les procédures pertinentes, telles que la politique sur le télétravail. **(le 31 mars 2010)**	Rapport sur les recommandations visant à intégrer des critères relatifs au transport quotidien des employés dans les politiques	DGRH (DRTR) / DGFA (DGSSP) / –

BUT 4 : UTILISER DES SYSTÈMES MODERNES QUI APPUIENT ET DE MAINTIENNET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Objectif 4.1 : Contrôler, mesurer et rendre compte des progrès réalisés en matière de développement durable

Les cibles ainsi que les indicateurs et les mesures du rendement connexe	Activités		Mesures prises	Responsabilité (BPR/BRC/ partenaires)
4.1.1 D'ici le 31 mars 2010, permettre l'intégration du DD dans les opérations de base de l'ARC en renforçant le **cadre du DD :** Réseau du DD, champions du DD, Système de gestion de l'environnement (SGE), et planification, rapports et systèmes de gestion des données du DD.	4.1.1.1	Continuer de planifier et de mettre en œuvre le Système de gestion de l'environnement (SGE) de l'ARC et établir des rapports sur son rendement. **(Annuel)**	Rapport annuel sur le SGE	DGFA (DGSSP) / CSGE / -
Indicateurs de rendement Rapports opportuns sur le DD et le SGE qui respectent les délais d'établissement de rapports de l'ARC et du commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD); Stratégie de DD 2010-2013 présentée au Parlement; réunions trimestrielles du Comité de direction du DD; type d'améliorations apportées au Réseau du DD; type de changement découlant de l'examen interne du SGE **Mesures de rendement** Niveau de satisfaction du Réseau du DD à l'égard des services fournis par la Division du DD; nouveau système de gestion des données de la Stratégie de DD et du SGE; pourcentage intégral et résultats des cibles annuelles du SGE; renouvellement de l'outil national de rapports sur le rendement; nombre d'éléments mis en œuvre dans le cadre de la stratégie de mesure du rendement pour l'engagement renouvelé de trois ans des champions du DD; examen favorable de la stratégie de DD par la DSEI. **Méthode de collecte de données et source** Outil d'établissement de rapports; rapport annuel sur le rendement en matière de DD; rapport annuel sur le SGE; plan d'action annuel du DD; examen interne du SGE; procès-verbaux des réunions du comité de direction des champions du DD; rapports annuels de la DSEI	4.1.1.2	Renouveler l'engagement de trois ans des champions du DD (au niveau des sous-commissaires) et le mandat du comité directeur du DD. **(le 31 mars 2008)**	Mandat des champions du DD et du nouveau comité directeur	DGFA (DGSSP) / SCP et DGI / –
	4.1.1.3	Officialiser, au besoin, et améliorer l'infrastructure du Réseau du DD dans toutes les directions générales et régions. **(le 31 mars 2008)**	Infrastructure du Réseau du DD améliorée	DGFA (DGSSP) / Réseau du DD
	4.1.1.4	Améliorer l'établissement des rapports sur le rendement en matière de DD en harmonisant les systèmes de gestion des données et d'analyse des statistiques pour les plans d'action de DD à l'échelle nationale et régionale et dans les directions générales, ainsi que les programmes de gestion environnementale du SGE. **(le 31 mars 2008)**	Système amélioré de gestion des données et d'analyse des statistiques de la Stratégie de DD et du SGE	DGFA (DGSSP) / DGSEDM (DSGI) / –
	4.1.1.5	Mener un examen interne du Système de gestion de l'environnement (SGE) de l'ARC. **(le 31 mars 2010)**	Examen interne du SGE	DGFA (DGSSP) et CSGE / –
	4.1.1.6	Mettre à jour la cinquième stratégie de DD de l'ARC 2010-2013. **(le 31 mars 2010)**	Document de stratégie de DD déposé au Parlement	DGFA (DGSSP) / Réseau du DD / intervenants

Objectif 4.2 : Évaluer les incidences économiques, sociales et environnementales de nos programmes, politiques et plans

Les cibles ainsi que les indicateurs et les mesures du rendement connexe	Activités		Mesures prises	Responsabilité (BPR/BRC/ partenaires)
4.2.1 D'ici le 31 mars 2010, élaborer une **fiche de rendement du DD** (indicateurs économiques, sociaux et environnementaux) qui démontrera la contribution et les progrès de l'ARC à l'égard du développement durable.	4.2.1.1*	Continuer d'intégrer les critères de durabilité aux principaux programmes et plans, ainsi qu'aux politiques de l'ARC. **(Annuel)**	Programmes et politiques de l'ARC qui ont été évalués au moyen des critères de durabilité	DGFA (DGSSP) et Réseau du DD / –/ –
Indicateurs de rendement Nombre et type de programmes, de politiques et de plans qui ont été évalués au moyen des critères de durabilité; Nombre et type d'indicateurs économiques, sociaux et environnementaux élaborés; nombre de directions générales et de régions qui ont été consultées et représentées dans la fiche de rendement du DD **Mesures de rendement** Indicateurs économiques, sociaux et environnementaux pour l'ARC; fiche de rendement du DD publiée dans le Rapport annuel de l'ARC. **Méthode de collecte de données et source** Rapport annuel de l'ARC; plan d'entreprise de l'ARC; rapports sur les Systèmes administratifs d'entreprise; outil d'établissement de rapports sur le rendement.	4.2.1.2*	Élaborer une fiche de rendement de DD en établissant des indicateurs économiques, sociaux et environnementaux qui s'étendent à tous les secteurs d'activité. **(le 31 mars 2008)**	Fiche de rendement du DD	DGFA (DGSSP) / DGSEDM (DPREM) Réseau du DD / intervenants
	4.2.1.3*	Publier la fiche de rendement du DD dans le Rapport annuel de 2008-2009 au Parlement. **(le 31 mars 2010)**	Fiche de rendement du DD dans le Rapport annuel	DGSEDM (DPREM) / DGFA (DGSSP) / -

Annexe 1 : Modèle logique pour le Plan d'action du développement durable 2007-2010

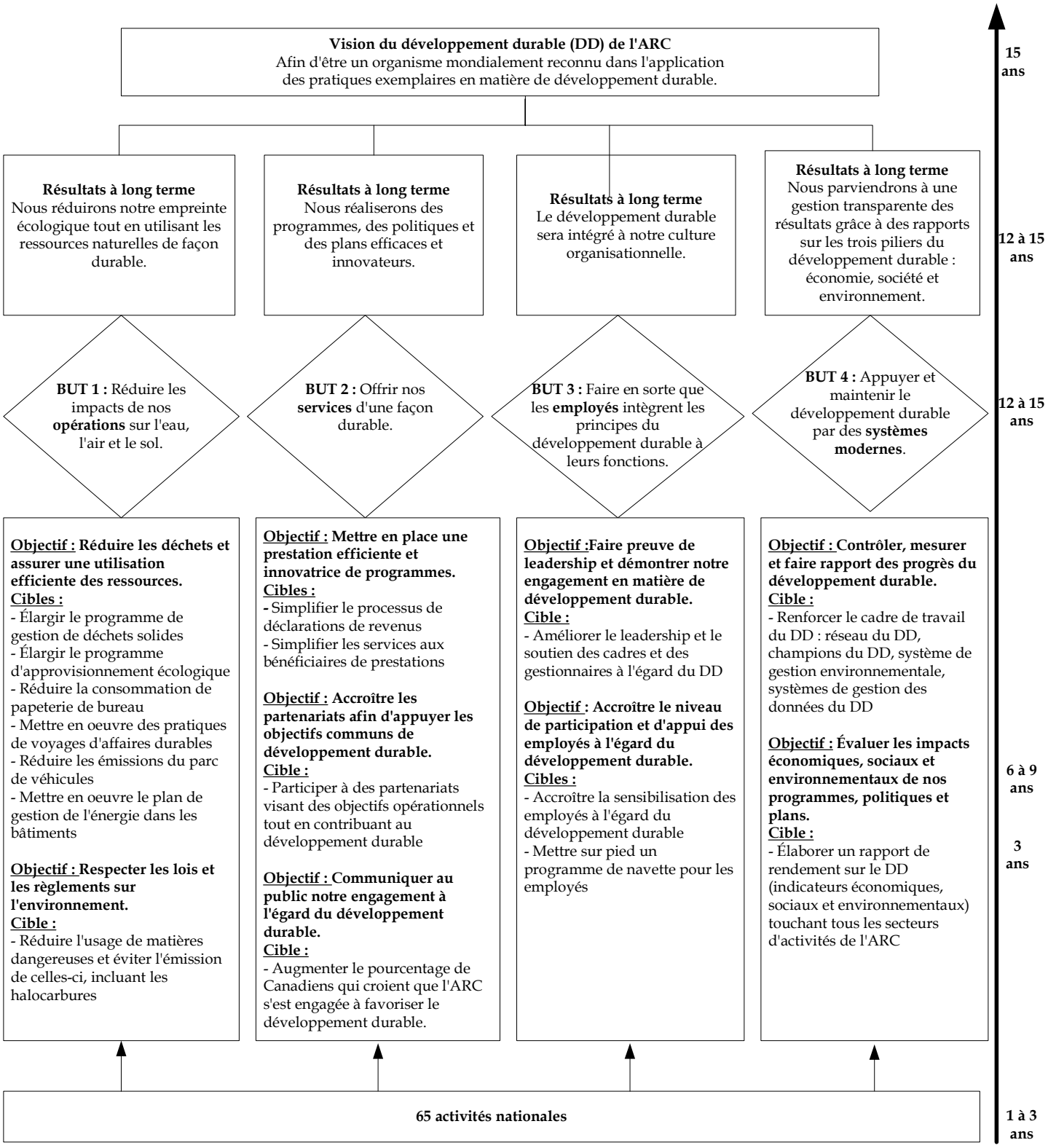

Annexe 2 : Terminologie

* Ce symbole indique que l'activité de l'ARC appuie directement l'un des buts du gouvernement du Canada en matière de développement durable.

Vision – Énoncé qui décrit ce que sera l'ARC ou ce sera sa renommée une fois qu'elle aura pleinement intégré le développement durable dans ses activités.

Résultats à long terme – Énoncé de haut niveau sur les résultats sociétaux souhaités de nos mesures à l'égard du développement durable. Les résultats à long terme sont habituellement des énoncés fermés dont le niveau est trop élevé pour être mesuré.

But – Énoncé indiquant un résultat souhaité à long terme et stratégique, qui peut être réalisé sur une période de 15 ans (c.-à-d. sur un échelon de cinq stratégies triennales). Il est axé sur les principales priorités et porte sur les secteurs où l'ARC peut le plus innover en matière de développement durable. Les objectifs scindent le but en secteurs d'intervention privilégiés.

Objectif – Énoncé clair qui scinde un but en secteurs d'intervention privilégiés et qui peut être atteint sur une période de 6 à 9 ans (c.-à-d. sur un échelon de deux stratégies triennales). Les cibles scindent l'objectif en engagements précis.

Cible – Énoncé qui scinde un objectif en engagements précis. Elle est SMART (spécifique, mesurable, axée sur les résultats, réalisable et tenant compte d'un échéancier), elle peut être habituellement atteinte sur une période de trois ans et permet d'atteindre les objectifs. Les activités scindent la cible en réalisations annuelles.

Activité – Mesure à court terme qui, avec d'autres activités, permet d'atteindre la cible.

Mesure prise – Résultat d'une activité, qui est souvent un document ou un service offert.

Indicateurs de rendement – Mesure provisoire qualitative ou quantitative qui démontre que des étapes importantes sont entreprises pour atteindre une cible; et qui est liée aux activités appuyant l'objectif.

Mesures du rendement – Mesure qualitative ou quantitative qui détermine si une cible a été atteinte ou non.

Méthode de collecte des données et source – Courte description du type de données nécessaires pour mesurer le rendement afin d'atteindre une cible, où trouver les données (p. ex., le Rapport annuel), et les moyens de recueillir les données.

Responsabilité (BPR/ BRC/ Partenaire) – Elle indique qui est responsable de mener l'activité à bien. Le groupe qui figure en premier dans la colonne « Responsabilité » du plan d'action est désigné en tant que Bureau de première responsabilité (BPR). Le deuxième groupe de la colonne est désigné en tant que Bureau de responsabilité complémentaire (BRC). Le troisième groupe de la colonne est désigné en tant que partenaire. Les BPR sont tenus de diriger la mise en œuvre de l'activité et sont entièrement responsables de la mener à bien. Les BRC leur offrent un soutien à cet égard, alors que les BPR doivent communiquer avec les partenaires pour obtenir leur participation.

Acronymes

DGSCP	Direction générale des services de cotisations et de prestations
DGSCP (DPP)	Direction générale des services de cotisations et de prestations (Direction des programmes de prestations)
DGA	Direction générale des appels
DGVEE	Direction générale de la vérification et de l'évaluation de l'entreprise
DGPO	Direction générale des programmes d'observation
DGPO (DSRMO)	Direction générale des programmes d'observation (Direction de la stratégie et des recherches en matière d'observation)
DGSEDM (DRC)	Direction générale des stratégies d'entreprise et du développement des marchés (Direction des relations avec les clients)
DGSEDM (DPREM)	Direction générale des stratégies d'entreprise et du développement des marchés (Direction de la planification, de la régie de l'entreprise et de la mesure)
DGSEDM (DSGI)	Direction générale des stratégies d'entreprise et du développement des marchés (Direction de la statistique et de la gestion de l'information)
DGSEDM (DPS)	Direction générale des stratégies d'entreprise et du développement des marchés (Direction de la politique stratégique)
Comité du SGE	Comité national du Système de gestion de l'environnement (certaines directions générales et toutes les régions)
DGFA (DGSSP)	Direction générale des finances et de l'administration (Direction de la gestion stratégique et du soutien aux programmes)
DGFA (DAF)	Direction générale des finances et de l'administration (Direction de l'administration financière)
DGFA (DA)	Direction générale des finances et de l'administration (Direction de l'administration)
DGFA (DBIIS)	Direction générale des finances et de l'administration (Direction des biens immobiliers et de l'intégration des services)
DGFA (DSGRAI)	Direction générale des finances et de l'administration (Direction de la sécurité, de la gestion du risque et des affaires internes)
ETP	Équivalent temps plein (employé)
DGRH (DEOO)	Direction générale des ressources humaines (Direction de l'emploi, de l'organisation et des opérations)
DGRH (DPCD)	Direction générale des ressources humaines (Direction des programmes pour les cadres de direction)
DGRH (DGSSP)	Direction générale des ressources humaines (Direction de la gestion stratégique et du soutien aux programmes)
DGRH (DRTR)	Direction générale des ressources humaines (Direction des relations de travail et de la rémunération)
DGRH (DFA)	Direction générale des ressources humaines (Direction de la formation et de l'apprentissage)
DGI	Direction générale de l'informatique
DGAP (DAI)	Direction générale des affaires publiques (Direction de l'accès à l'information)

DGAP (DC)	Direction générale des affaires publiques (Direction des communications)
DGAP (DMEI)	Direction générale des affaires publiques (Direction des médias électroniques et imprimés)
DGAP (DROPAEP)	Direction générale des affaires publiques (Direction de la recherche sur l'opinion publique et de l'analyse de l'environnement public)
DGPLAR (DOB)	Direction générale des politiques législatives et des affaires réglementaires (Direction des organismes de bienfaisance)
Réseau du DD	Réseau du développement durable (un comité composé de représentants de toutes les directions générales et régions)
DGSCGC (DRF)	Direction générale des services aux contribuables et de la gestion des créances (Division des renseignements fiscaux)
DGSCGC (DSC)	Direction générale des services aux contribuables et de la gestion des créances (Direction des services aux contribuables)
TPSCG	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada